

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC

Séances extraordinaires Adoption des prévisions budgétaires 2025 Adoption du plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2025 aura lieu au 87, rue St-André, le 9 décembre 2024 à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 aura lieu au 87, rue St-André, le 9 décembre 2024 à 19 h à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Que la séance extraordinaire portant sur l'adoption des Règlements de tarification pour l'année 2025 aura lieu le 9 décembre 2024 à 19 h 15 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est également donné que les délibérations du conseil et la période de questions pour les contribuables, lors de ces séances extraordinaires, porteront exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 et leur adoption.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 29 novembre 2024.

La greffière adjointe,



Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 29 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 novembre 2024.

La greffière adjointe



Maryse Tremblay